

ANNEXE II : LA RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
1430, chemin Royal
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3Z0

À la session régulière du conseil de la *municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans*,
tenue le 1^{er} novembre 2004 et à laquelle étaient présents le maire, M. Yves Coulombe

et les conseillers suivants : Mmes Nicole Cloutier
Gaétane Chabot
MM. Michaël Gosselin
Bernard Boisvert
Lucien-Albert Darveau
Onil Bolduc

RÉSOLUTION # 212-04

PORT MÉTHANIER

Considérant l'environnement rural champêtre du secteur Lévis-Lauzon, son intérêt paysager et son potentiel touristique ;

Considérant qu'après avoir écouté les arguments des deux groupes en présence (Rabaska et Rabatjoie) le Conseil municipal de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans estime que ce projet affectera lourdement, sur le plan esthétique, les entrées terrestres et fluviales à forte incidence touristique de la Capitale ;

Considérant qu'après avoir pris connaissance des faits et impacts vécus par la ville de Boston, U.S.A, en raison du fait qu'elle accueille un port méthanier et que si une telle décision d'accepter un tel port était à refaire, cette ville s'opposerait à l'installation d'un port méthanier ;

Considérant que malgré toutes les assurances données par le groupe promoteur Rabaska, il existe quand même un risque élevé quant à la sécurité des citoyens des municipalités voisines ou en face de ce projet, si un sinistre se produit ;

Il est **proposé** par Gaétane Chabot, **appuyé** par Onil Bolduc et **résolu** à l'unanimité de s'objecter à la réalisation de ce projet.

Copie certifiée conforme
ce 15^e jour du mois de janvier 2007


Claudette Pouliot
Directrice générale
Secrétaire-trésorière) *ad jointe*